

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

REUNION DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2020

Président : M. AMSELLEM Emile,

Membres : Mmes *GUILIANI Patricia*, *NAZICAL Marie-Ange* et MM. *GLAUDE Gérard*, *GRESSIEN Georges*, *MOUSTAMID Abdou*, *SAINT-ALBIN Maurice*, *LEBERRE Jean-Claude*, *FETOUS Lakhdar*, *KUNTZMAN Michel*,

Assistent : MM. *DARDENNES Patrick*, *TAFININE Driss*,

Absents excusés : Mme *RANSOU Virginie* et MM. *NOYON Joël*, *LOPES Paulo*, *GOURDOU Jean-Philippe*.

[Barème de l'amende F.M.I \(Feuille de match informatisée\)](#)

en « FOOTBALL D'ANIMATION »

à compter de JANVIER 2020.

1ère : non-utilisation : un RAPPEL,

2ème : non-utilisation : une **AMENDE de 50 €** (par équipe sans F.M.I.).

Une réunion du « FOOTBALL D'ANIMATION est « OBLIGATOIRE » :

le **VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2020 à 19 H 00**

au 02, Rue du Stade - 94550 CHEVILLY-LARUE

(Le port de masque est obligatoire).

Les clubs concernés : - ARCUEIL COSM - C.F.F.P. - CACHAN CO,

- CHEVILLY LARUE ELAN - CHOISY LE ROI AS,

- FRESNES AAS - GENTILLY AC,

- GOBELINS FC - HAY LES ROSES CA,

- IVRY CO - ENT. JEUNE DU STADE ENS,

- KREMLIN CSA - ORLY A.V.S.,

- P.U.C. - RUNGIS US,

- THIAIS FC - ULTRA MARINE AS,

- VILLEJUIF US - VITRY CA - VITRY ES.

AVIS AUX CLUBS

SAISON : 2020 / 2021

1°) - **Le District du VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL vous demande d'indiquer sur tous vos courriers : - Le nom du club,**

- L'objet de votre demande et les références des rencontres,
(Catégorie U6 à U13 - groupe - poule et date de la rencontre)

UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.

2°) - **Modes d'envoi du courrier ou mail au District VDM 94 : E-mail :**

**secretariat@districtvaldemarne.ffv.fr et,
à la technique@districtvaldemarne.ffv.fr**

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL.

Courrier postal : DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL

131, boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE CEDEX.

Tél : 01.55.96.11.00 - Fax : 01.55.96.04.44

(Technique : **DRISS** 01.55.96.11.**43** ou **HEDI** : 01.55.96.11.**42**).

3°) - **Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et N° de licence :**

Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/09/2018.

Courrier club de Numéro d'affiliation 000000 du 19/09/2018.

Objet : report d'une rencontre

Responsable Monsieur.....club x. Licence n°.....

A Madame la Directrice administrative et pour info : la technique Monsieur...

ADMINISTRATIF

U 10 - U11

UJA MACCABI PARIS METROPOLE : AVENIR U10 - U11 du 15/09/2020

Courrier d'UJA MACCABI PARIS METROPOLE :

Pris note, vous ne serez pas amendé pour votre absence.

U12 - U13

AVIS AUX CLUBS :

Le calendrier est modifié le 1^{er} tour festival U13 PITCH se déroulera :

le samedi 21 novembre 2020.

ANNEXE FINANCIERE

1er forfait - U11 /U13 (par équipe),	10,00 €
2ème forfait - U11 / U13 (par équipe),	15,00 €
3ème forfait - U11 / U13 (par équipe),	30,00 €
Feuille de rencontre non-reçue par club recevant (U10/U11 ou U12/U13),	20,00 €
Feuille de rencontre par équipe (retard, irrégulière, mal remplie,..),	10,00 €
Disqualification G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - 1er tour, 1er Tour coupe VDM FUTSAL,	15,00 €
Forfait non-avisé, G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - 1er tour, 1er Tour coupe VDM FUTSAL,	30,00 €
Disqualification G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - 2ème tour, 2ème Tour Coupe VDM FUTSAL,	30,00 €
Forfait non-avisé G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - 2ème tour, 2ème Tour Coupe VDM FUTSAL,	60,00 €
Disqualification Festival U13 et challenge MERCIER - 3ème tour,	45,00 €
Forfait non-avisé Festival U13 et challenge MERCIER - 3ème tour,	90,00 €
Disqualification G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - Finale, Finale Coupe VDM FUTSAL,	120,00 €
Forfait non-avisé G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - Finale, Finale VDM FUTSAL,	120,00 €
Absence aux plateaux nouvelles pratiques (defifoot intercubs..),	100,00 €
Compte-rendu non-reçu des plateaux nouvelles pratiques,	50,00 €
Absence à la réunion annuelle école de FOOT,	100,00 €
Absence non-justifiée à une convocation,	40,00 €
U6 / U7 : Forfait ou absence (par équipe),	10,00 €
U6 / U7 : Compte-rendu non-reçu (par club d'accueil),	20,00 €
U8 / U9 : Forfait ou absence (par équipe),	10,00 €
U8 / U9 : Compte-rendu non-reçu (par club d'accueil).	20,00 €